

Trois-Rivières, le lundi 20 octobre 2008

**Objet : Inscription au 12<sup>e</sup> Symposium de peinture du Parc des Chenaux**

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir les documents nécessaires à l'inscription pour le 12<sup>e</sup> Symposium de peinture du Parc des Chenaux qui se tiendra les 14, 15 et 16 août 2009, sous la présidence d'honneur de

## **Monsieur Winston McQuade**

Notre intérêt premier est d'offrir aux artistes un environnement et un contexte de création favorable, et au public, un événement artistique de qualité. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier sommaire du symposium ainsi que les principaux règlements et conditions le concernant. Nous vous prions d'en faire une lecture attentive afin de bien comprendre le sens que nous désirons donner à cet événement.

Dans la foulée du succès connu lors de la 11<sup>e</sup> édition, nous vous demandons de soumettre tous les documents exigés dans le **formulaire d'inscription**, puisque l'ensemble des candidatures sera soumis à un comité de sélection. À cet égard, la date limite du 1<sup>er</sup> décembre 2008 (le cachet de la poste en faisant foi) doit être respectée. Évidemment, seuls les paiements des peintres sélectionnés seront encaissés, les autres seront retournés intégralement à leur propriétaire. Nous nous engageons à confirmer votre inscription avant le 31 décembre 2008.

En espérant vous compter parmi nous pour la 12<sup>e</sup> édition du Symposium du Parc des Chenaux et des événements culturels, veuillez, agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Yannick Gendron  
Coordonnateur du  
Centre Culturel Pauline-Julien

Lucie Vadeboncoeur  
Responsable du 12<sup>e</sup> Symposium  
de peinture du Parc des Chenaux

## Formulaire d'inscription | 12<sup>e</sup> Symposium de peinture du Parc des Chenaux

S.v.p. écrire lisiblement en lettres moulées.

Catégorie :  artiste peintre  peintre professionnel

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Noms des  
invité : \_\_\_\_\_

Médium : \_\_\_\_\_

Je dispose d'un abri de type « Caravane » blanche 10 pieds par 10 pieds.

Vous devez joindre une photo récente de vous, une photo d'une de vos œuvres et un c.v. de dix lignes, pour la conception du livret-souvenir. S'il y a des pièces manquantes, votre dossier sera considéré comme incomplet, donc impossible à évaluer.

Inscription jeune :	50 \$	_____
Inscription adulte :	80 \$	_____
Repas invité :	( ) souper X 12 \$	_____
(préciser le ou les noms s.v.p.)	( ) brunch X 12 \$	_____
	( ) dîner X 12 \$	_____
	<b>TOTAL :</b>	_____

Faites votre chèque en date du **1<sup>er</sup> décembre 2008** au nom de « *Corporation du Parc des Chenaux* », et faites parvenir le tout au 150, rue Fusey, Trois-Rivières (Québec), G8T 2V8. Aucune carte de crédit ou de débit ne sera acceptée.

### Autorisation

*J'autorise la Corporation et ses représentants à me photographier ainsi que toutes les œuvres que je présenterai lors de l'événement. Les photographies pourront servir à la promotion de l'événement au cours des prochaines années.*

*Je reconnais avoir lu et accepté tous les règlements du 12<sup>e</sup> Symposium de peinture du Parc des Chenaux.*

Signature (obligatoire) : \_\_\_\_\_



**Vendredi le 14 août 2009 – 19h00 à 22h00**

*Centre Culturel Pauline-Julien*

Mot de bienvenue, informations sur le  
symposium et période de questions  
19h00

Vernissage des œuvres présentées  
dans le cadre du prix *Coup de coeur*  
19h30

**Samedi 15 août 2009 – 12h00 à 20h00**

*Parc des Chenaux*

Mot de bienvenue	11h45
Ouverture du symposium	12h00
Collation	en après-midi
Souper chaud	17h30
Fermeture	20h00

**Dimanche 16 août 2009 – 10h00 à 17h00**

Brunch (sous le chapiteau)	8h00 à 10h00
Dîner	12h00 (midi)
Collation	en après-midi
Fin de la votation <i>Coup de coeur</i>	16h00
Démontage	17h00 à 17h30
Remise des prix	17h30



### **Aménagement extérieur**

Le participant doit respecter l'endroit qu'il lui est assigné et prévoir tout l'équipement nécessaire pour l'accrochage de ses œuvres. Les toiles devront reposer sur des supports autoportants (chevalet, table, etc.) et non sur la tubulure des tentes, qui ne sont pas conçues à cet effet. Les abris fournis ne comptant pas de côté, vous devez également vous procurer le nécessaire pour parer à toutes les conditions météorologiques (bâches ou rideaux de douche, par exemple).

Pour la sécurité de tous, aucun participant ne sera autorisé à circuler en voiture sur le site ou à la stationner sur le terrain. Un endroit sera prévu à cet effet.

### **Responsabilités**

Le participant s'engage à exposer, présenter et/ou réaliser des œuvres qui sont de sa création. Bien que l'environnement s'y prête merveilleusement, il n'est pas obligatoire de peindre sur place. Le participant peut exposer ou vendre comme produits secondaires des reproductions de ses œuvres sous forme de giclées, lithographies, cartes et signets, seulement.

La *Corporation du Parc des Chenaux et des événements culturels* n'est nullement responsable de vos biens, ni de vos œuvres. Tout le matériel d'artiste ainsi que les toiles sont sous la responsabilité du participant.

### **Prix *Coup de cœur***

Chaque année, le *Symposium de peinture du Parc des Chenaux* organise le prix coup de cœur déterminé par la votation du public. La nouveauté pour l'édition 2009 est l'existence de deux volets : (1) artistes peintres et (2) peintres professionnels. Le participant ne peut présenter qu'une seule œuvre dans l'une ou l'autre des catégories. À l'intérieur comme à l'extérieur sur les tentes et les abris, le statut des peintres sera clairement identifié. Veuillez noter que la participation au prix *Coup de cœur* est **facultative**.

Le participant qui désire présenter une œuvre dans le cadre du prix *Coup de cœur*, doit le faire à l'intérieur du *Centre Culturel Pauline-Julien* et respecter les normes



établies par l'organisation. Ainsi, l'œuvre sur toile doit être encadrée ou être dotée d'une finition peinte à la main sur les côtés. La largeur maximale de l'œuvre ne doit pas excéder 20 pouces incluant l'encadrement, et devra être munie d'un fil métallique pour l'accrochage. Toute dérogation à ces simples normes entraînera le refus de l'œuvre.

Le public sera invité (moyennant une contribution d'un dollar) à voter pour l'auteur d'une œuvre exposée à l'intérieur du *Centre Culturel Pauline-Julien* **seulement**. Ce vote donne droit au tirage d'une œuvre déterminée par la *Corporation du Parc des Chenaux et des événements culturels*.

Les artistes qui obtiendront le plus de votes dans chacune des catégories se verront attribuer le prix *Coup de cœur Télé-Québec*, accompagné d'un montant de 500 \$ défrayant l'achat de la toile gagnante. La *Corporation du Parc des Chenaux et des événements culturels* leur offrira également l'inscription pour la 13<sup>e</sup> édition du *Symposium de peinture du Parc des Chenaux* en 2010.

La *Corporation du Parc des Chenaux* devient par le fait même propriétaire des œuvres gagnantes des premiers prix. Elle se réserve le droit de reproduire cinq (5) photo-lithographies des toiles gagnantes (numérotées et signées de l'auteur), dont une réservée à l'artiste, qu'elle pourra utiliser à sa guise.

En soutien aux peintres émergents et à ceux de la relève, la *Corporation du Parc des Chenaux et des événements culturels* offre également au peintre *Coup de cœur* de la catégorie « artiste peintre » uniquement, une exposition d'une durée de trois semaines en janvier 2010 au *Centre Culturel Pauline-Julien*.

Il y aura également des deuxièmes et des troisièmes places dans chacune des catégories (artiste peintre, artiste professionnel), dont les prix sont à déterminer.

